



Témoignages

« *Ce fonds nous a permis de financer notre besoin en trésorerie pour passer un cap et accélérer notre développement* ».
Julien et Cécile ROSEL, dirigeants de l'entreprise REAPLASTIC (3 salariés) à Sainte-Tulle.

« *Grâce à ce fonds, notre entreprise va pouvoir poursuivre son développement en embauchant plusieurs personnes et sera présente aux salons nautiques de Dusseldorf et de Paris* ».
Marie GORIUS, gérante de l'entreprise Alizé Electronic (10 salariés) à Gréoux-les-Bains.

Contacts :

Communauté d'Agglomération
Durance Luberon Verdon
place de l'Hôtel de Ville
04100 Manosque - 04 92 70 34 00
www.dlva.fr   

Mélanie CABEL
Chef de service
Développement économique
et attractivité du territoire
mcabel@dlva.fr - 04 92 70 35 52



FONDS d'INTERVENTION

Durance Luberon Verdon Agglomération

Pour tous ceux
qui souhaitent une aide
pour le développement
de leur entreprise !



Fonds d'intervention DLVA : présentation

Le fonds d'intervention, mis en place par la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), est un prêt sans intérêt accordé au dirigeant dont l'entreprise est en situation de croissance. Il lui permet de passer un « cap » dans la croissance de sa TPE/PME et de combler une insuffisance de fonds propres pour financer des besoins à court terme et/ou immatériels.

Ce fonds est destiné aux entreprises en phase de croissance et ayant leur siège sur le territoire de DLVA.

Il complète le financement bancaire traditionnel et peut venir en complément des instruments publics existants (État, Région,..).

Bénéficiaires :

- TPE / PME, sans condition d'effectif de départ,
- Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers,
- Entreprise ne subissant pas de procédure collective,
- 3 ans d'activité ou 2 bilans,
- Tous secteurs d'activité avec une priorité accordée aux secteurs retenus au titre du schéma de développement économique (filière saveurs/senteurs, énergies nouvelles/bâtiment durable, agriculture, tourisme).

Caractéristiques du prêt :

- Prêt sans intérêt,
- Sans garantie,
- Non affecté,
- Montant minimum et maximum : 15 000 € et 50 000€,
- Durée de remboursement : 5 ans,
- Minimum d'1 euro prêté pour 2 € empruntés auprès d'une banque.

Les projets ciblés :

- En priorité, des projets innovants,
- Projets générant la création de deux emplois minimum sur les deux premières années.

Conditions d'intervention :

- Couplage du fonds d'intervention DLVA avec le prêt d'honneur Croissance et des apports financiers extérieurs (notamment prêt bancaire),
- Existence d'éléments attestant d'un potentiel de développement du marché et de l'entreprise.

Gestion du fonds d'intervention :

La gestion technique du fonds est assurée, sous l'égide de DLVA, par :

- la plateforme Initiative Alpes-de-Haute-Provence,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

La gestion financière a été confiée à la plateforme Initiative Alpes-de-Haute-Provence.